

Jean JAMEAU ET COMPAGNIE, banquier à Paris
14, rue de Londres,
104, Richelieu,
puis 16, rue Halévy

Jean JAMEAU, banquier

Né à Bordeaux, le 7 mai 1887.

Fils d'Antoine Jameau, peintre, et de Jeanne Céli Sicard.

Marié à Bordeaux, le 11 septembre 1917, avec Catherine Marie-Louise Carde.

Veuf, remarié à Paris VIII^e, le 27 juillet 1951, avec Marie Louise Cécile Françoise Aubert, médecin.

Agent de change, près la Bourse de Bordeaux

Banquier à Paris (1924)

Président-directeur général de la Société française d'entreprises électriques (1929).

Président de [France-Guyane](#),

et de la [Compagnie minière de Roura](#), à Cayenne.

Président délégué de la [Société chérifienne d'hivernage](#), à Marrakech.

Président et administrateur délégué de la [Compagnie coloniale des îles Banks](#) (Nouvelles-Hébrides)

Administrateur de la Caisse de crédit sur marchés (juillet 1938).

Scrutateur à l'assemblée générale de la [Société française des Nouvelles-Hébrides](#) (25 nov. 1938).

Administrateur de la [Foncière de la Côte d'Afrique](#), à Dakar.

Gérant de la Société minière du Doubs (1940)

Administrateur de la Société bretonne de travaux urbains et ruraux (1944).

.....

Conseiller du commerce extérieur (jan. 1934).

Membre du Comité français de l'ananas (déc. 1934).

Auteur de *La Guyane française*, juin 1935, in-8°, 48 pages.

Membre du conseil d'administration de l'Association professionnelle des établissements financiers (oct. 1947).

Chevalier de la Légion d'honneur (22 oct. 1952).

(La Journée industrielle, 5 avril 1924)

Syndicat des Banquiers. — Le Chambre Syndicale a admis comme membres du syndicat, à partir du 7 avril, MM. J. Jameau et Cie, 14, rue de Londres.

24 novembre

(Archives commerciales de la France, 28 novembre 1930)

PARIS. — Dissolution. — 30 novembre 1930. — Soc. J. JAMEAU et Cie, bourse, banque, 104, Richelieu. — Liquid. M. Jameau. — 6 sept. 1930. — P. A.

Société minière du Doubs
Société à responsabilité limitée
au capital de 15.0.000 francs
Siège social : Longemaison (Doubs)
Siège administratif : 104, rue de Richelieu, Paris.
(*Les Archives commerciales de la France*, 19 février 1940)

Jean JAMEAU, banquier, 51, rue de Monceau, à Paris, et la Société anonyme dite « Société foncière de la Côte d'Afrique* », au capital de 4.500.000 francs, ayant son siège à Dakar.

Monsieur R. DUSUZEAU s'occupera plus particulièrement de la direction technique et commerciale de la Société et Monsieur JAMEAU plus particulièrement de la direction administrative et financière.

AVIS DE DÉCÈS
(*La Petite Gironde*, 9 septembre 1941)

M. et M^{me} Pierre Carde et leur fille, M. Marcel Jameau, les familles Bertrand, Galin, Massart, Bannette, Pinkam, Cazaux, Boyer, Darlay, Carde, Jannaut, Trillot, Frenaison, Perreau, Daney et Jameau ont la douleur de faire part A leurs amis et con naissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M^{me} Jean JAMEAU, née Marie-Louise CARDE,
pieusement décédée à Paris le 27 août 1941, munie des sacrements de l'Église.

Les obsèques ont eu lieu le 1er septembre 1941, en l'église Saint-Bruno, dans la plus stricte intimité. P.F.G., 3, pl. Bey-Berland. T. 30.12

SOCIETE FRANÇAISE D'ENTREPRISES ELECTRIQUES.
Société anonyme au capital de 1.500.000 fr.
Siège social à Paris, 14, rue Halévy.
R.C. : Seine 240003 B.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.
Première insertion.
(*BALO*, 21 mars 1945)

Les souscriptions et versements seront reçus chez MM. Jean Jameau et Cie, 14, rue Halévy, Paris, sur présentation des certificats nominatifs d'actions qui seront estampillés ou du coupon n° 9 des titres au porteur, qui sera annulé.

Première insertion

(*La Loi*, 20 juin 1951)

Suivant acte reçu par M^e BOURDEL et M^e DELAPALME, tous deux notaires à Paris, les cinq, six et neuf juin mil neuf cent cinquante et un, enregistré à Paris, 2^e notaire, le quinze juin mil neuf cent cinquante et un, folio 820 A, case 226,

La société JEAN JAMEAU ET Cie, société en nom collectif à l'égard de monsieur Jean JAMEAU, banquier, demeurant à Paris, rue Monceau, n^o 51, et en commandite simple à l'égard des autres associés, dont le siège est à Paris, rue Halévy, n^o 16, au capital de sept millions cinq cent mille francs immatriculée au registre de commerce de la Seine 292.363 B, a cédé à la compagnie anonyme COMPAGNIE FRANCE MAROC*, dont le siège social est à Paris, place Vendôme, n^o 16. le droit au bail de locaux dépendant d'un immeuble sis à Paris, rue Halévy, n^o 14, lesquels étaient utilisés pour toutes opérations de banque, de Bourse et de commission, ainsi que toutes les affaires s'y rattachant directement ou indirectement.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues à Paris, 28, rue Scheffer en l'étude de M^e DELAPALME, l'un des notaires sus nommé où domicile est élu.

MARIAGES

(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 22 juillet 1951)

On annonce le mariage de M Jean JAMEAU, banquier, avec la doctoresse Marie-Louise AUBERT.

SERVICE JURIDIQUE

Société fiduciaire juridique & fiscale
51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

JEAN JAMEAU & Cie

Société à responsabilité limitée all capital de 8.000.000 de francs

Siège social à Paris, 16, rue Halévy.

(*La Loi*, 13 février 1952)

Suivant décision du vingt-cinq janvier mil neuf cent cinquante-deux, les associés de la société en commandite simple Jean JAMEAU et Cie, ont :

1^o Augmenté le capital social qui était de sept millions cinq cent mille francs, de cinq cent mille francs, pour le porter à huit millions de francs, par admission de commanditaires nouveaux et versement dans la caisse sociale d'une somme de cinq cent mille francs en espèces.

2^o Transformé la société en commandite simple en société à responsabilité limitée avec le même objet, raison sociale, siège, durée.

Le capital est resté fixé à la somme de huit millions de francs divisé en huit mille parts de mille francs chacune, entièrement libérées.

La société est administrée par un ou plusieurs gérants pris parmi les associés ou en dehors d'eux et désignés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 20 des statuts pour une durée fixe ou illimitée.

Est désigné d'ores et déjà comme gérant de la société, monsieur Jean JAMEAU, gérant de sociétés, demeurant à Paris, 51, rue de Monceau, qui accepte ces fonctions.

La nomination de monsieur Jean JAMEAU est faite pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants ont, vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir ensemble ou séparément au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser tous les actes et opérations qui rentrent dans le cadre de son activité telle qu'elle se trouve définie à l'article 2 des statuts.

Il est créé un conseil de surveillance composé de quatre membres au moins et de dix au plus choisis parmi les associés et nommés par les assemblées générales ordinaires.

Sont d'ores et déjà nommés membres du conseil de surveillance :

Monsieur Paul LEHIDEUX, banquier, demeurant à Paris, 3, rue Drouot.

Monsieur Guy de ROQUEMAUREL, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 47, quai d'Orsay.

Monsieur Armand de TINGUY du POUËT, attaché commercial, 37, avenue Kléber, à Paris.

Monsieur Francois WINTHER, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 18, avenue Bugeaud,
qui acceptent ces fonctions.

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de six ans.

Deux copies enregistrées de la dite décision ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de la Seine le quatorze février mil neuf cent cinquante-deux.

Pour extrait et mention :

Le Gérant.
